

1 – CURSUS DANSE CLASSIQUE <u>OU</u> DANSE MODERNE / CONTEMPORAINE							
Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 ^{er} trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
0H45 Jardin d'éveil (Maternelle moyenne section) ⁽¹⁾	45 €	117 €	39 €	147 €	49 €	174 €	58 €
1H00 Eveil (Maternelle grande section) ou Initiation (CP)							
1H00 semaine							
1H30 semaine							
2H00 semaine							
3H00 semaine	45 €	162 €	54 €	198 €	66 €	237 €	79 €
2 – CURSUS DANSE CLASSIQUE <u>ET</u> DANSE MODERNE / CONTEMPORAINE							
Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 ^{er} trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
3H00 semaine	45 €	162 €	54 €	198 €	66 €	237 €	79 €
4H00 semaine	45 €	171 €	57 €	210 €	70 €	249 €	83 €
4H30 semaine	45 €	180 €	60 €	222 €	74 €	264 €	88 €
5H00 semaine	45 €	189 €	63 €	231 €	77 €	273 €	91 €
6H00 semaine	45 €	198 €	66 €	240 €	80 €	285 €	95 €
ATELIER PARENT (payant)-ENFANT (déjà élève) POUR LES 2 DISCIPLINES (selon proposition du professeur)	45 €	45 €	15 €	60 €	20 €	75 €	25 €
Ateliers : Contemporains / Chorégraphiques (selon proposition du professeur)	Réservés et offerts aux élèves danseurs du Conservatoire						

*Hors frais de dossier

- ⁽¹⁾ Que pour la danse moderne/contemporaine (la danse classique commence à partir de l'initiation)
- Réduction de 10 % à partir du 2^{ème} enfant et les suivants (l'ordre des enfants est en fonction de leur âge. L'enfant le plus âgé paiera le tarif « normal »)
- Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif, sauf production d'un certificat médical pour une période d'un mois ou plus.
- Seule l'absence d'un professeur non remplacé pour un mois ou plus, justifiera une réduction des tarifs.
- Tout trimestre entamé est automatiquement facturé. Toute démission intervenant après les vacances de la Toussaint entraîne la facturation intégrale des frais de scolarité annuels.